

# www.admission-postbac.fr

## 2015 – 2016

### Fiche de liaison N°5

**OBJET : Les nouvelles formations de l'académie sur le portail APB**

Nombre de vœux maximum : 24 et non plus 36

Le CV normalisé

Conservation des notes au bac 2015

Obligation pour les bacheliers généraux de sélectionner un vœu de licence dont la capacité d'accueil n'est pas limitée

**Destinataires : Établissements d'origine et établissements d'accueil : pour attribution**

#### Les nouvelles formations de l'académie sur le portail APB

- **Licence Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales (LLCR), Formation franco-allemande appliquée : culture et économie, à l'université de Franche-Comté (UFC) de Besançon, sélection sur la base du dossier du candidat et entretien.**
- **BTS Géomètre en apprentissage au lycée Adrien Pâris à Besançon qui est ouvert une année sur deux est bien ouvert cette année.**
- **BTS Métiers de la mode – Chaussures et maroquinerie en apprentissage, au CFA de Béthoncourt.**
- **BTS Constructions métalliques en apprentissage au LP Luxembourg à Vesoul, ouvert à la rentrée 2015, fonctionnera une année sur deux en alternance au lycée René Cassin de Mâcon et au LP Luxembourg de Besançon. Prochain recrutement au LP Luxembourg : rentrée 2017.**
- **Formation de technicien de niveau III (bac + 2) Gestionnaire d'unités commerciales, à l'IMEA Neogentis à Besançon, Montbéliard et Vesoul, sous statut scolaire ou statut d'apprenti.**

**Rappel : Comment trouver APEMR ?** (Année préparatoire aux études des métiers de la rééducation). Dans le moteur de recherche des formations, sélectionner > Licences > Sciences pour la santé > APEMR

#### Nombre de vœux maximum : 24 et non plus 36 comme auparavant

FORMATIONS	NOMBRE DE CANDIDATURES
BTS + BTSA + DMA + DTS	12 candidatures maximum
CPGE (voies : Littéraires, Economiques et commerciales, Scientifiques) + CPES	12 candidatures maximum dont 6 candidatures maximum par voie
DUT	12 candidatures maximum
1 <sup>re</sup> année de Licence + CUPGE + PACES + APEMR + DEUST + DU	12 candidatures maximum
Formations d'ingénieurs	12 candidatures maximum par réseau d'écoles
Ecoles nationales supérieures d'architecture	12 candidatures maximum
Ecoles de commerce	12 candidatures maximum par réseau d'écoles
Ecoles supérieures d'art	12 candidatures maximum
Autres formations : DCG + MAN en arts appliqués + MAN en hôtellerie + Année de mise à niveau à l'université pour préparer une entrée en L1 + classes préparatoires aux professions paramédicales et sociales	12 candidatures maximum dont 3 candidatures maximum en MAN en arts appliqués

## Le CV normalisé

Le CV sera commun à toutes les candidatures pour les formations qui le demandent, y compris pour les formations qui nécessitent l'envoi d'un CV papier.

Par défaut, il comprend 5 rubriques dont l'ordre, non modifiable, est le suivant : Formation, Compétences, Expérience professionnelle, Langues, Centres d'intérêt.

ATTENTION : dès lors qu'une candidature qui utilise le CV est confirmée, celui-ci ne sera plus modifiable.

## Conservation des notes au bac

Le décret du 26 octobre 2015 précise que les élèves qui ont échoué au baccalauréat 2015 ont la possibilité de demander à conserver les notes supérieures à 10 pour la session 2016. Toutefois, les élèves redoublants de terminale ne bénéficient pas CETTE ANNÉE de ces aménagements. Ils ont une scolarité complète CETTE ANNÉE et une évaluation normale dans toutes les disciplines. Leurs bulletins scolaires sont complets.

Pour les remontées de notes dans APB nous attendons donc des notes et appréciations pour l'ensemble des matières.

**Dans l'hypothèse où le proviseur aurait EXCEPTIONNELLEMENT CETTE ANNÉE SCOLAIRE accordé une dispense dans la ou les matières où les notes du bac 2015 sont conservées, il conviendrait de recopier pour les notes manquantes, les notes de 2014-2015, et, pour les appréciations, celles de l'année précédente ou une mention du type : « conservation de la note pour le baccalauréat ».**

## Obligation pour les bacheliers généraux de sélectionner au moins un vœu de licence dont la capacité d'accueil n'est pas limitée

Lorsqu'un bachelier général (Bac S, ES, L), néo-bachelier ou en réorientation, **demandera une formation sélective (CPGE, DUT, BTS, CMI, etc.) ou une Licence à capacité limitée, il devra obligatoirement formuler au préalable un vœu sur une Licence dite « libre » de l'académie, c'est-à-dire à capacité non limitée, identifiée sur le site par une pastille verte.**

Voici le message qui s'affichera si le candidat commence la sélection de ses vœux par une formation sélective :  
*ATTENTION : votre **première** candidature sur le site APB doit être une candidature pour une licence dite "libre". Ces L1 sont identifiées sur le module de recherche de formation du site par une pastille verte. Vous pouvez limiter vos recherches sur ce type de formation en sélectionnant "Licence", puis en cochant la case ""Uniquement les licences libres de votre académie".*

Le candidat pourra classer ce vœu de Licence « libre » en dernière position si il le souhaite.

Cette disposition vise à permettre aux candidats l'obtention d'une proposition d'admission en Licence dès la procédure normale, en cas d'absence de proposition en filière sélective ou en en L1 à capacité limitée, et ceci sans passer par la procédure complémentaire. Ceci devrait éviter qu'ils ne se retrouvent sans proposition en septembre.

Le Chef du SAIO,  
Maurice DVORSAK

### **Vos correspondantes au SAIO Rectorat de Besançon**

*Merci de n'utiliser l'appel téléphonique qu'en cas d'urgence.*

*Utiliser de préférence la rubrique "Nous contacter / Mes messages" du site APB, ou les adresses électroniques :*

- Jacqueline NICOLAZZI – [jacqueline.nicolazzi@ac-besancon.fr](mailto:jacqueline.nicolazzi@ac-besancon.fr) tel : 03 81 65 74 91

- Florence PERROUD - [florence.perroud@ac-besancon.fr](mailto:florence.perroud@ac-besancon.fr) tel : 03 81 65 49 76